

Résumé DU CONSEIL MUNICIPAL

du 8 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de la commune de DIEMOZ, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire et publique (maximum 5 personnes) le 8 septembre 2020 sous la présidence de Monsieur REY Christian, Maire et a adopté à l'unanimité les décisions suivantes.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que de nombreuses réunions ont été décalées au sein des différents syndicats du fait de la pandémie de COVID 19.

Information décision du Maire : Décision°1/2020 : Monsieur le Maire de Diémoz décide de signer avec la société FRIER OPTIQUE, domiciliée à Diémoz, représentée par Marion FRIER, un bail dérogatoire d'une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2020 pour la location du local communal situé 14 avenue des fleurs. Le loyer mensuel est fixé à 358 € du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

1. TRAVAUX

- Distributeur de billets : les travaux sont achevés pour un coût de 20 000 €. Il sera mis en service le 21 septembre prochain. L'inauguration sera programmée prochainement avec la Brinck's.
- Travaux TE38 sur Trievoz Gilet : prise en charge pour moitié par Diémoz et pour moitié par Bonnefamille.

48/2020 : TE 38 travaux sur réseau France telecom - Trievoz gilet Dossier 19.008.144

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, le conseil Prend ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 11 258 €

Financements externes : 0 €

Participation prévisionnelle : 11 258 €

(Frais TE38 + contribution aux investissements)

Prend ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE 38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de

10 799 €. Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux.

49/2020 : Travaux de rénovation de l'église Saint Roch - Demande de subvention DSIL 2020

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que différents travaux d'urgence sont nécessaires sur l'église Saint Roch :

- Réparation des couvertines
- Reprise des jambages, frontons, encadrements
- Reprise taille de pierres fendus

Ces travaux seront réalisés fin novembre 2020 du fait du caractère d'urgence de ceux-ci.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 58 230 € HT et une aide financière peut-être attribuée par l'Etat au titre de la DSIL 2020.

Le Conseil Municipal APPROUVE le projet de rénovation de l'église Saint Roch pour un montant de 58 230 € HT, SOLLICITE une aide financière au titre de la DSIL 2020 pour la réalisation de ces travaux.

50/2020 : Extension du réseau d'eaux usées sur le secteur de comberousse pour la protection du captage d'eau potable du Brachet Demande de subvention de l'Etat au titre du plan de relance

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 24 septembre 2019 le projet d'extension du réseau d'eaux usées sur le secteur de Comberousse pour la protection du captage d'eau potable du Brachet a été validé. Il précise que le montant des travaux de cette opération s'élève à 1 450 000 € HT.

Monsieur le Maire précise que la protection de l'environnement, notamment celle des captages d'eau potable, est une priorité gouvernementale et à ce titre, ces travaux peuvent faire l'objet d'un financement de la part de l'Etat.

Le Conseil Municipal SOLLICITE une aide financière de l'Etat pour les travaux d'extension du réseau d'eaux usées sur le secteur de comberousse pour la protection du captage d'eau potable du Brachet,

- Acoustique restaurant scolaire : Monsieur le Maire remercie la commission travaux, la commission scolaire et le service technique pour leurs interventions pendant l'été pour la réalisation des travaux
- Etang : Suite à l'acquisition de l'étang de pêche « Pochard » les travaux d'aménagement d'un montant de 50 000 € débuteront à l'automne 2020 pour une mise en eau en 2021.
- Voie piétonne nord-sud : les travaux d'aménagement seront réalisés à l'automne avec une mise en valeur des essences d'arbres répertoriées sur le site par l'ONF.
- Plateforme de retournement chemin du bessay : les travaux ont été réalisés pour permettre les manœuvres des camions d'ordures ménagères. Les riverains remercient le conseil municipal pour cette réalisation.
- Salle polyvalente : les plexi glaces seront changés pendant les vacances de la Toussaint.
- Chemin piétonnier entre la Chapelle et la zone artisanale grange neuve : les travaux ont commencé ils seront achevés en fin d'année avec la création d'un passage piétons.

2. FINANCES

51/2020 : Révision loyer Maison Pluridisciplinaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le loyer de la Maison Pluridisciplinaire est révisé chaque année à la date d'entrée dans les locaux (1^{er} décembre) en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires du 2^{ème} trimestre de l'année précédente.

Monsieur le Maire donne lecture des montants des loyers appliqués à la Maison Pluridisciplinaire :

Pour mémoire loyer 2019	Loyer à compter du 1 ^{er} décembre 2020
600 €	613 €

Associations

Le versement des subventions aux associations locales sera effectué après communication, au secrétariat de mairie, du bilan financier et de la composition du bureau. Un courrier sera adressé à chaque association pour leur transmettre cette information afin que les versements soient effectués en décembre.

☞ 53/2020 : Subventions versées aux associations

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal des propositions de la Commission Vie Associative pour les subventions attribuées aux associations communales (compte 6574) au titre de l'année 2020

Il rappelle que toute demande d'occupation de salle doit être déposée en mairie.

Réunion du calendrier des fêtes le 6 novembre à 20h.

L'association humanitaire Thiéo qui œuvre pour le développement économique d'un village sénégalais du même nom, présentera ce village au conseil des enfants. Du matériel pourra également être donné à l'association au profit du village, après accord de la commission scolaire.

3. SCOLAIRE

- La rentrée scolaire s'est bien passée avec la mise en place du nouveau protocole sanitaire préconisé par l'inspection académique. Rappel : port du masque obligatoire dans un rayon de 25 mètres autour de l'école.

Ecole maternelle : 4 classes pour 113 élèves

Ecole élémentaire : 7 classes pour 166 élèves

- Monsieur le Maire rappelle que Mme Claire TOUGUI Inspectrice de l'éducation nationale circonscription de Bourgoin Jallieu 3, a visité nos écoles le 4 septembre dernier en présence de la commission scolaire.
- Des « silhouettes » ont été installées à proximité de l'école pour signaler la présence des enfants.
- Maintien de notre intervenant sports pour l'école élémentaire le mardi et le jeudi, et maintien de la natation scolaire.
- Une action ski et voile sera organisée pour les CM2 et les CM1 du conseil des enfants.

- Transport scolaire : plusieurs dysfonctionnements ont été constatés concernant le transport scolaire à destination du collège : l'information sera donnée à nos conseillers départementaux.

4. COMMISSIONS/ DELEGUES

54/2020 : Commissions communautaires

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L2121-22 du CGCT le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné a créé des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Les conseils municipaux de chaque commune membre proposent leurs représentants pour chaque commission. Monsieur le Maire donne lecture des délégués proposés pour la commune de DIEMOZ pour les commissions communautaires :

Communication, Relations avec les collectivités	CHAPUIS Jacqueline PARRAIN Gilbert
Finances	MAGNARD Corinne SAYER Yvan
Bâtiments, Equipements, Travaux	NEPLE Alain FEDERICO Eric
Aménagement du territoire	MUCCIARELLI Laurence REY Christian
Economie	SAYER Yvan DELORME Jacques
Mobilité	SAYER Yvan DELORME Jacques
Habitat	NEPLE Alain MICHON Patrick
Environnement, Développement durable	GALLON Philippe CLAUDEL Pascale
GEMAPI, Eau, Assainissement	PARRAIN Gilbert JULLIEN Bernard
Petite enfance, Enfance, Jeunesse	MUCCIARELLI Laurence THOMAS Alexandra NAVARRO Isabelle
Solidarité, Lien social	MAGNARD Corinne ROZIER Franck
Culture et patrimoine	DELORME Jacques CHAPUIS Jacqueline

CIAS : THOMAS Alexandra, MAGNARD Corinne

SIRRA : NEPLE Alain (titulaire CCCND) (Gilbert PARRAIN représentant communal)

EHPAD : NEPLE Alain

CLECT : REY Christian, SAYER Yvan

SMND : MUCCIARELLI Laurence (suppléante)

SCOT : REY Christian
CAO : REY Christian

55/2020 : Désignation des délégués représentant la commune au sein du Territoire d'Energie Isère (TE38)

Considérant l'adhésion de la commune à Territoire d'Energie Isère (TE38),
Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du comité syndical TE38, M. Alain NEPLE est désigné Délégué titulaire et M. Christian REY Délégué suppléant du conseil municipal au sein du TE38.

56/2020 : Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense

Monsieur le Maire donne lecture du courrier transmis par Monsieur le Préfet de l'Isère précisant que chaque conseil municipal a la possibilité de désigner en son sein un correspondant défense. Le correspondant bénéficie d'une information régulière, il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires territoriales, et en particulier du délégué militaire départemental. Monsieur le Maire propose d'assurer la mission de correspondant en charge des questions de défense pour la commune de DIEMOZ .

5. PERSONNEL COMMUNAL

57/2020 : Création d'emploi

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Considérant la nécessité de créer un emploi de Rédacteur Territorial pour permettre un avancement de grade,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, **la création d'un poste de Rédacteur principal 2^{ème} classe permanent à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021.**

59/2020 : Recours à du personnel non titulaire

Monsieur le Maire rappelle que la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, permet aux collectivités de recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin saisonnier ou occasionnel.

A ce titre, le conseil municipal **APPROUVE** le recrutement en tant que besoin d'agents non titulaires pour face à un besoin occasionnel ou saisonnier,

↳ 60/2020 : Remboursement frais de déplacement

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales,

Le conseil municipal APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire de rembourser aux agents communaux les frais occasionnés par les déplacements hors de leur résidence administrative lors de stages, missions, formations ou réunions d'information.

PRECISE que le remboursement portera sur les frais de repas, les éventuels frais de stationnement et les éventuels frais d'autoroute sur présentation des justificatifs correspondants ; lorsque l'agent utilise son véhicule personnel des indemnités kilométriques seront versées dans les conditions fixées par le décret mentionné ci-dessus.

6. INFORMATION HALTE GARDERIE ET BIBLIOTHEQUE

Avis favorable du Conseil Départemental de l'Isère pour que la halte-garderie « les loustiques » accueille 18 enfants.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Déploiement du dispositif de paiements de proximité en Isère avec un réseau de buralistes partenaires agréés : les administrés pourront régler en numéraire des factures de collectivités ou d'établissements publics locaux (amendes, impôts en phase amiable de moins de 300 €). Les plus proches sont situés à La Verpillière (le Saloon), Vienne et Estrablin.

- Rapport d'activités du SDIS consultable en mairie.

-Fibre optique : pour le centre village la fibre est opérationnelle pour les personnes dont l'opérateur est Orange ou SFR.